

DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

Étaient présents : Pierre Arnaud, maire ; Élisabeth Bertrand ; Sylvie Bouffiès ; Claude Cellier ; Samuel Charpentier ; Mireille Dieu, première adjointe ; Ludovic Girard ; Roselyne Giraudel ; Jean-Laurent Macabet ; Gérard Martin, deuxième adjoint ; Étienne Renet, quatrième adjoint ; Olivier Sac-Delhomme, troisième adjoint.

Était absent excusé : Daniel Labit-Barthalois ayant donné procuration à Mireille Dieu, première adjointe.

Était absent : Jean-Michel Malatia.

Olivier Sac-Delhomme est nommé secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 40

Olivier Sac-Delhomme donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 31 juillet 2014.

Unanimité.

I. CHOIX DE L'ENTREPRISE SUITE A L'APPEL D'OFFRES POUR LA REFECTION DU « HAUT » DU CHEMIN DU CONNIER ET DU « BAS » DU CHEMIN DU MOULIN

Jean-Laurent Macabet rappelle qu'un appel d'offres a été lancé pour la réfection du « haut » du chemin du Connier (du haut du lotissement au carrefour de la rue des Sources) et du « bas » du chemin du Moulin (de la Magnanarié au dos d'âne au-dessus de chez Claude Cellier), dans le cadre du programme de travaux de voirie 2014. La date limite de remise des plis était vendredi 5 septembre à 16 heures et la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 8 septembre pour ouvrir les trois plis reçus. Les offres se décomposent ainsi : Missolin, pour un montant de 32 235,50 € ; Eiffage pour un montant de 29 368,44 € et Braja Vesigné pour un montant de 35 997,60 €. La commission d'appel d'offres propose de retenir la proposition de la société Eiffage.

Unanimité.

II. MAISON PYTHOUD

Le maire rappelle que, lors de la dernière séance, deux scénarii avaient été évoqués pour la maison Pythoud : soit sa restauration en vue de logements sociaux, soit sa vente en l'état. Il avait demandé à chacun de réfléchir à cela afin de pouvoir délibérer ce jour.

Sylvie Bouffies et Gérard Martin ont travaillé sur les éléments financiers du scénario de restauration du bâtiment. Les travaux ont été estimés à 220 000 € HT, plus une TVA de 10 %. Les subventions de l'État et de la Région pour en faire deux logements sociaux seraient de 21 000 €. Les loyers étant plafonnés dans ce cas, ils ne permettraient d'emprunter qu'une somme d'environ 115 000 € sur 20 ans. La commune devrait donc investir 83 000 € supplémentaires, s'ajoutant aux coûts de l'achat réalisé en 2011. Cette charge, cumulée avec un alourdissement de la dette de la commune, apparaît difficilement supportable.

Par ailleurs le maire ajoute que des personnes seraient d'ores et déjà intéressées pour l'acheter. Il faut au préalable se renseigner sur les dispositions particulières à effectuer.

Le maire demande au conseil de voter pour ou contre la vente de la maison Pythoud.

Unanimité pour la vente.

III. FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES DE VAUCLUSE

Le maire présente un appel de fonds reçu du Conseil Général de Vaucluse en vue du financement du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes. Il explique que depuis 2005, le Conseil Général de Vaucluse a mis en place un dispositif en faveur des jeunes vauclusiens en difficultés, âgés de 18 à 25 ans, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires et de nature à faire face à des besoins urgents.

Le financement est assuré par le Conseil Général en majorité (500 000 €), mais aussi la C.A.F. (23 000 €), la M.S.A. (3 000 €), les communes ou groupement de communes en fonction du nombre d'habitants. La participation forfaitaire pour Villedieu s'élève à 200 €.

1 contre ; 4 abstentions ; 8 pour.

IV. ADOPTION DU RAPPORT N°5 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COPAVO SUITE A L'INTEGRATION DES COMMUNES DE MOLLANS-SUR-OUVEZE ET SAINT-ROMAN DE MALEGARDE

Le maire rappelle à l'assemblée l'extension du périmètre de la COPAVO avec l'intégration des communes de Mollans sur Ouvèze et de Saint Roman de Malegarde depuis le 1^{er} janvier 2014.

Il informe ensuite le conseil municipal que l'intégration de ces communes implique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT) de la COPAVO procède à l'évaluation financière d'une part, des charges transférées par ces communes, et d'autre part du calcul du montant de l'attribution de compensation qui doit leur être reversée.

A cet effet, il donne lecture du rapport de la CLECT qui s'est réunie le 8 septembre 2014 en précisant que le montant de l'attribution de compensation pour Villedieu ne change pas et reste donc à 667 € par mois.

Unanimité.

V. COMPTE-RENDU DU TRAVAIL EFFECTUE PAR LES COMMISSIONS COMMUNALES

École : Roselyne Giraudel fait part du travail important effectué avec la commission école pendant l'été pour la mise en place du temps d'accueil périscolaire (TAP) depuis la rentrée 2014 et félicite l'équipe municipale ainsi que les animatrices pour le travail et le bon état d'esprit dont tous ont fait part. Elle relate les premières impressions des activités (astronomie et éveil musical) qui plaisent aux enfants et se déroulent très bien. Lors du conseil d'école, sera évoquée avec Mme Beloeil, la difficulté pour les enfants d'enchaîner directement, sans récréation, les activités de TAP.

Environ 30 enfants sont inscrits au TAP pour le moment. Des bénévoles se sont proposés pour de nouvelles animations (Mmes Ponthieu et Tercerie).

Roselyne Giraudel se rendra le 25 septembre prochain à une grande réunion sur les TAP à Carpentras.

Un courrier a été adressé à l'assurance MMA leur demandant de procéder à une extension du contrat suite à l'intervention d'animateurs dans le TAP.

Services techniques :

- Thibault Paris a été employé avec succès cet été pendant les congés de Rémi Lavaud.
- Le devis pour la porte du cabanon du cimetière s'élève à 480 €. Unanimité.
- Un devis a été demandé pour fermer le recoin de la salle polyvalente, car des actes de vandalisme ont malheureusement déjà eu lieu et des saletés s'entassent lorsqu'il y a du vent.
- Rémi Lavaud a passé sa formation d'intégration en vue de sa titularisation.

CCAS : Élisabeth Bertrand et Mireille Dieu continuent à s'occuper de la gestion des les loyers impayés en collaboration avec la perception. Quelques lenteurs ont été constatées, le logiciel Helios, mis en place en mairie, sera utilisé par le secrétariat ou les élus afin d'avoir une vision directe et pratique de cette gestion.

Communication, culture, jeunesse, sport et tourisme : Ludovic Girard explique que les planchettes pour les sentiers sont découpées, et qu'il faut les poncer et les percer : ce sera fait par les employés municipaux. Le devis pour les pochoirs (numéros et flèches) et les autocollants (interdit aux véhicules à moteur) s'élève à 465 €.

Urbanisme : Ludovic Girard fait part des réflexions qui se poursuivent sur les zones à urbaniser. Le travail porte en particulier sur les aspects financiers liés aux différents travaux qui seraient associés.

Finances : Gérard Martin explique que le tableau de trésorerie prévisionnelle a commencé à fonctionner en juillet et août suivant la procédure mise en place avec nos secrétaires.

VI. QUESTIONS DIVERSES

A. Point sur l'urbanisme

1. Permis de construire

La SCI Volubilis a déposé un permis de construire modificatif le 25/03/2014 pour la création d'un accès extérieur handicapé, Rue du Mistral, zone Ua. Accordé le 29/08/2014.

Olivier Bertrand a déposé un permis de construire le 17/06/2014 pour un hangar agricole, La Montagne, zone A. Accordé le 29/08/2014.

2. Déclaration préalable

Yves Manela a déposé une déclaration préalable le 04/07/2014 pour la réfection d'une toiture, Rue de la Bourgade, zone Ua. Tacite le 04/08/2014.

Marc Bollen a déposé une déclaration préalable le 20/08/2014 pour une piscine, chemin du Devès, zone Ua. Accordée le 29/08/2014.

Marc Bollen a déposé une déclaration préalable le 20/08/2014 pour une terrasse et la modification d'ouvertures, chemin du Devès, zone Ua. En cours d'instruction.

3. Levée du droit de préemption urbain

Sur les parcelles D 281, sise place de Verdun, D 636 et D 637 sises La Gardette Ouest, appartenant à Richard Sauvage et vendues à Hugh Cameron.

B. Danse

Marie Salido souhaite utiliser la salle Pierre Bertrand pour y dispenser ses cours de danse le jeudi de 19 h à 22 h, à partir du 25 septembre 2014 et jusqu'au 11 juin 2015. *Unanimité.*

C. Demande de Graziella Barre

Graziella Barre a demandé d'acheter ou de louer le jardin qu'elle a devant sa maison, et qui appartient à la commune. Le conseil municipal confirme son refus, vu la présence sur ce terrain de réseaux qui doivent rester accessibles sans contraintes. *Unanimité.*

D. Informations diverses

- Mireille Dieu traduit le souhait de tous que la Maison des Templiers puisse être nettoyée. Olivier Sac-Delhomme mentionne que Thibaut Paris a commencé, mais qu'il reste un gros problème avec les riverains qui emmènent leurs chiens faire leurs besoins à cet endroit.
- Mireille Dieu informe le conseil que l'association « La Merci » organise le samedi 20 septembre la fête de l'association à l'espace culturel de Vaison et fait part de la carte reçue lors de leur voyage en Corse en remerciement des actions de la commune.
- Pierre Arnaud remercie Huguette Louis au nom de toute l'équipe municipale pour son travail de peinture des volets de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.